

mythes *et* faits

Mythe n°1



La participation au programme d'APC va me coûter de l'argent.

Pas nécessairement. Même si certaines possibilités d'apprentissage ont un coût, comme des conférences, des cours et des ateliers, un certain nombre d'options économiques ou gratuites peuvent être envisagées.

Le module Attentes de la profession 2016 ainsi que le Guide du cycle du portfolio d'APC et ses composantes sont gratuits pour tous les membres. De plus, un certain nombre de ressources créées par l'Ordre sont accessibles gratuitement sur notre site [Web](#) et notre chaîne [YouTube](#).

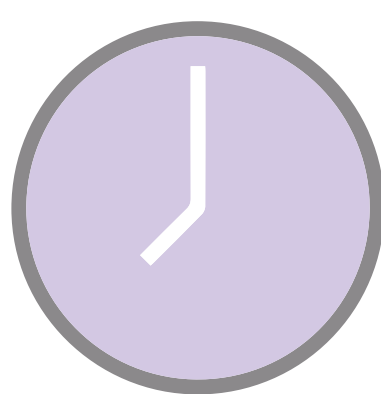
Voici quelques exemples d'activités d'apprentissage gratuites :

- Analyse d'études de cas, individuellement ou en groupe avec d'autres EPEI;
- Participation à des webinaires gratuits;
- Observation d'un autre poste sur votre lieu de travail;
- Lecture de livres, d'articles et de documents en lien avec le domaine et réflexion sur ces lectures.
- S'engager dans une relation de mentorat.

Un nombre minimum d'heures d'apprentissage est requis pour respecter les exigences de mon portfolio d'APC.

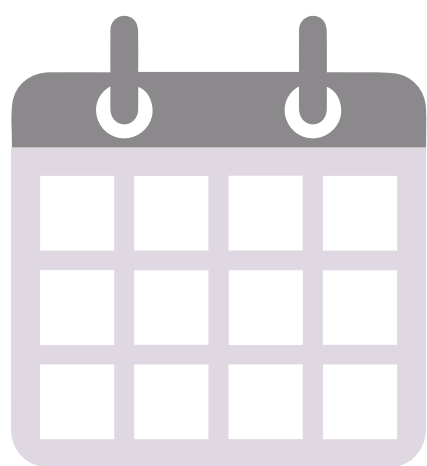
Le portfolio d'APC n'impose pas aux membres d'effectuer un certain nombre d'heures.

Le portfolio d'APC est un processus d'apprentissage professionnel autonome. Il vous permet de réfléchir à votre pratique et de planifier et documenter vos expériences d'apprentissage professionnel qui sont en lien avec le Code de déontologie et normes d'exercice. Le choix des activités d'apprentissage auxquelles vous souhaitez participer et du temps que vous voulez y consacrer vous appartient, en fonction de vos objectifs à atteindre en matière de responsabilités déontologiques et professionnelles.



Mythe n°2

Mythe n°3



Le fait d'effectuer le cycle du portfolio d'APC signifie que j'aurai besoin de suivre des cours et d'assister à des ateliers chaque année.

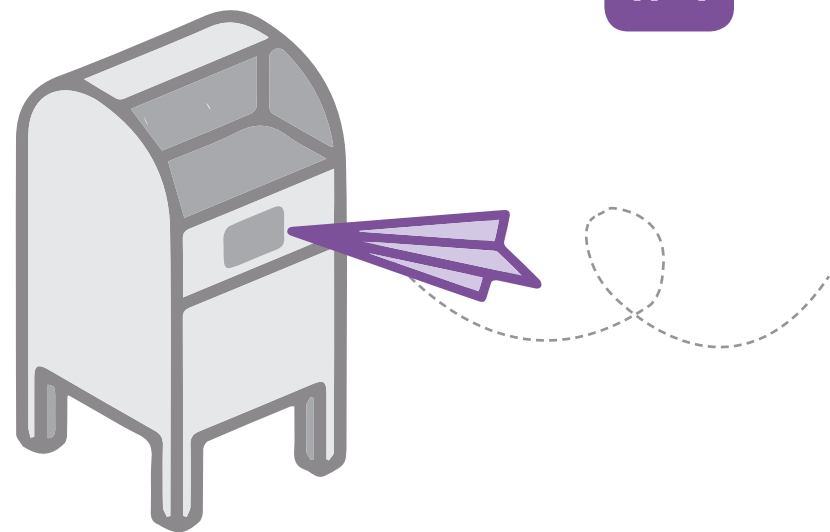
Le portfolio d'APC n'impose pas aux membres de participer à un nombre précis d'ateliers ou de cours. En fait, vous pouvez même choisir de n'assister à aucun atelier.

Le portfolio d'APC est un processus d'apprentissage professionnel autonome. Le choix des activités d'apprentissage auxquelles vous souhaitez participer vous appartient, en fonction de vos objectifs d'apprentissage personnels. L'Ordre suggère un certain nombre de possibilités d'apprentissage que vous pourriez envisager.

Je vais devoir envoyer mon portfolio d'APC chaque année au moment de mon renouvellement.

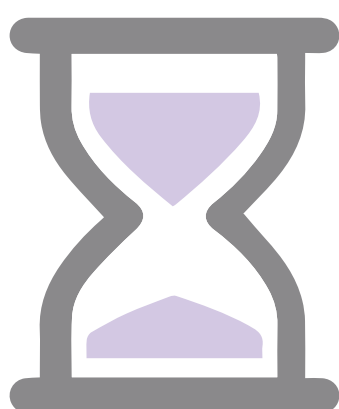
Lors de votre renouvellement annuel d'adhésion, vous devrez déclarer que vous avez participé au programme d'APC et que vous avez respecté les exigences pour l'année en question. **Vous n'envoyez pas votre portfolio à l'Ordre, mais vous devez conserver des copies de vos documents d'APC pendant au moins 6 ans.**

En tout temps, l'Ordre peut vous demander de soumettre vos dossiers d'APC. Vous pourriez également avoir besoin de les consulter ultérieurement.



Mythe n°4

Mythe n°5



La participation au programme d'APC me demandera beaucoup de temps en dehors des heures de travail.

Chaque membre déterminera le temps qu'il ou elle a besoin d'y consacrer en fonction de ses objectifs d'apprentissage individuels.

L'Ordre ne croit pas que les EPEI sont déjà impliqués dans leur formation continue.

L'Ordre sait que les EPEI sont impliqués dans leur apprentissage professionnel continu. Le programme d'APC a été conçu en vue d'être complémentaire aux activités d'apprentissage auxquelles de nombreux EPEI participent déjà chaque jour et de les officialiser.

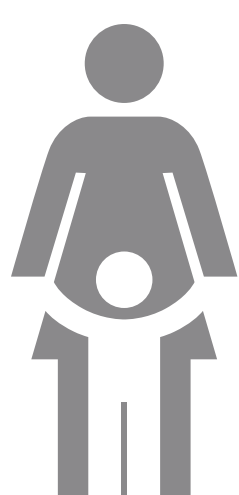
Le programme d'APC offre un cadre de travail conçu pour faciliter l'autoréflexion et l'établissement de liens directs avec le [Code et normes](#).

Participer au programme d'APC est un moyen de montrer aux employeurs, aux familles et au public que les EPEI sont à jour dans leurs connaissances, leurs compétences et leur pratique



Mythe n°6

Mythe n°7



Le programme d'APC ne s'applique pas à moi, car je ne travaille pas directement auprès d'enfants.

Le programme d'APC est obligatoire pour tous les EPEI, indépendamment de leur milieu de travail et du poste qu'ils occupent. Tous les membres sont tenus de respecter le [Code et normes](#) et doivent se tenir à jour tant sur le plan de leurs connaissances que de leur pratique..